



**COMMUNE DE FRIGNICOURT
DEPARTEMENT DE LA MARNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE**

Séance du 27 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mars 2026, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de Frignicourt se sont réunis à la mairie, salle du conseil, à la suite de la convocation adressée le 23 mars 2026, conformément à l'article L.2121-17 du code des collectivités territoriales, et affichée à la porte de la mairie le même jour.

Etaient présents : Mesdames FELICETTI Annick, GADBOIS Catherine, MARET Sophie, MARET Valérie, CHARDON Amélie et COURVOISIER Audrey et Messieurs TROLIO Michel, RAT Jérôme, FAUCHER Pierre, ROYNEL Patrick, MORI Thierry et BROUSSE Yann.

<u>Absents excusés</u> :	Madame ASLOUDJ Zohra	pouvoir donné à Catherine GADBOIS
	Madame CHIMIACK Pascale	pouvoir donné à Jérôme RAT
	Madame LOUIS Christine	pouvoir donné à Annick FELICETTI
	Monsieur LEFORT Patrick	pouvoir donné à Pierre FAUCHER
	Monsieur GONZALEZ Emmanuel	pouvoir donné à Thierry MORI
	Madame CHARREAU Estelle	pouvoir donné à Amélie CHARDON
	Monsieur CRAVERO Ugo	pouvoir donné à Michel TROLIO

Secrétaire de séance : Mme Valérie MARET

Cession de parcelle

Vu la délibération précédemment soumise au vote du conseil décidant du déclassement du délaissé de voirie constituant l'ancienne parcelle AK 317 et son intégration dans le domaine privé communal, avec effet immédiat,

Considérant que le riverain de la parcelle, Monsieur BOKI, a demandé à la Commune de la lui céder,

Considérant que Monsieur BOKI et sa famille ont occupé, de bonne foi, la parcelle et l'ont entretenue à leur frais depuis de nombreuses années sans qu'aucune opposition de la Commune ou des riverains n'ait été observé,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Accepte l'offre de cession à l'euro symbolique de la parcelle,

Dit que tous les frais liés à cette cession sont à la charge de l'acquéreur,

Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette opération.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 051-215102435-20260327-2026_18-DE

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le Maire,
Annick FELICETTI

